

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'invoque également le Règlement parce que je doute de la recevabilité de la motion, sur le plan de la procédure, dans la mesure où elle prévoit une condition; je souhaite que cette question fasse l'objet d'un débat et d'un examen et le Président pourrait peut-être statuer également sur cette question.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, je suppose que tout le monde a pris note des remarques du sénateur Corbin et des miennes et qu'il est bien entendu qu'il s'agit de deux rappels au Règlement que le Sénat devra examiner selon la procédure habituelle.

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, j'aimerais que le chef de l'opposition nous explique en quoi l'amendement du sénateur Murray est une motion de fond. Il ne modifie pas le principe de la motion présentée par le chef de l'opposition. Il vise tout simplement à demander au Sénat de retarder une décision. J'estime que la motion d'amendement est recevable et je constate avec intérêt que son collègue, le sénateur Olson, est maintenant prêt à parler. De quoi parlera-t-il?

L'honorable H. A. Olson: Je ne savais pas que le leader du gouvernement au Sénat allait présenter un amendement.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Vous nous avez avisés que vous alliez présenter un amendement.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, à propos tout d'abord du rappel au Règlement du chef de l'opposition, je suis tout à fait d'accord avec lui que ce n'est pas un amendement recevable à la motion à l'étude. Je dois dire également que je suis entièrement d'accord avec le sénateur Corbin qui dit que cette motion est conditionnelle à une décision qui serait prise à l'autre endroit. Il n'y a pas de précédent de cela. Il n'y a, à ma connaissance, aucune disposition dans le Règlement qui dit que quelqu'un peut présenter une motion qui dépend de ce que quelqu'un d'autre fera entre temps. C'est la condition la plus ridicule que je n'ai jamais entendue.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Olson: Je pense donc que le sénateur Corbin et le chef de l'opposition ont tous les deux raison. Il est vrai que je voulais faire un discours, car j'ai des idées bien arrêtées sur certains des sujets de l'accord du lac Meech. La motion, telle que je la connaissais il y a cinq minutes visait à le soumettre à un comité plénier pour discussion et je voulais donner les raisons pour lesquelles j'estimais que c'était une excellente idée. Toutefois, si le chef de l'opposition veut présenter son rappel au Règlement, je pense que nous devrions faire cela d'abord. Sinon, je suis prêt à faire mon discours. Je suis d'accord avec le sénateur Corbin. À mon avis, il serait ridicule que cette Chambre accepte une motion qui dépend des décisions de quelqu'un d'autre.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, je suis prêt à exposer mon rappel au Règlement, mais je voudrais tout d'abord obtenir le texte de l'amendement proposé par le leader du gouvernement et le lire, car tel que je l'ai entendu, il revient à éliminer la motion présentée et à la remplacer par une nouvelle.

Le sénateur Olson: C'est exact, à moins que quelque chose n'arrive d'ici à mercredi.

Le sénateur MacEachen: L'amendement, du moins tel que je le lis, vise à supprimer la motion et à la remplacer par une nouvelle. On propose que la motion ne soit pas adoptée maintenant. Autrement dit, qu'on la rejette et qu'elle soit modifiée. Ce n'est donc pas un amendement. Les mots «amendée comme suit» ne s'appliquent pas. La motion soumise à la Chambre se trouve totalement éliminée et remplacée par une nouvelle proposition.

Quelle est la nouvelle version de la motion? La voici: que la motion ne soit pas adoptée maintenant, mais qu'on la remplace par ceci: «que, à moins que le Sénat reçoive un message...» Il est donc clair qu'il s'agit d'une nouvelle proposition. Elle n'a même pas pour but de modifier la motion principale. La motion est complètement remplacée par une autre. Il est impossible de faire une toute nouvelle proposition sauf si l'on donne préavis par le biais d'une motion de fond, c'est une règle absolument élémentaire. C'est tout ce que je voulais dire; à mon avis, le défaut de forme saute aux yeux.

● (1450)

L'honorable Duff Roblin: Honorables sénateurs, je voudrais être aussi sûr que mon honorable collègue que la motion d'amendement est antiréglementaire. Je ne suis pas du tout aussi certain que lui qu'elle ne doit pas être acceptée. Peu importe le libellé que l'honorable sénateur nous a lu, de quoi s'agit-il en substance? Voulons-nous dire qu'il ne faut pas de comité plénier? Non.

Le sénateur Olson: Si, c'est ce que vous dites.

Le sénateur Roblin: Nous disons que nous voulons toujours un comité plénier à moins qu'il ne se passe autre chose. Nous imposons une condition préalable, il faut que l'autre endroit ait dit s'il faudrait oui ou non un comité mixte, sinon, nous aurons un comité propre. Il me semble qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle motion, contrairement à ce que prétend mon collègue, mais d'une modification apportée à la motion initiale. Elle modifie la motion sur le plan temporel. C'est tout ce qu'elle fait.

Le sénateur MacEachen: Je voudrais que le sénateur Roblin nous dise comment elle modifie la motion actuelle. Elle ne s'efforce pas du tout de modifier la motion actuelle. Elle la remplace par une nouvelle motion. S'il s'agissait d'une modification de la motion actuelle, je devrais revoir ma position. Si cette motion est proposée par la présidence, la motion que j'ai proposée disparaîtra, et il ne s'agira donc pas d'une modification.

Le sénateur Roblin: Je ne suis pas du tout d'accord avec mon collègue. Je crois qu'elle modifie l'idée initiale en introduisant un élément temporel qui ne s'y trouvait pas. Voilà de quoi il s'agit. Elle modifie la motion en ce qui concerne l'élément temps et rien d'autre. Je pense que c'est un amendement et non une nouvelle motion.

Je sais très bien que nous ne réglerons pas cette question ici aujourd'hui. En tout cas, je serais surpris que nous le fassions. Cependant, en ce qui me concerne, je ne peux pas accepter les objections soulevées contre cet amendement. Je pense qu'il est réglementaire et qu'il devrait être débattu et si un nombre